

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite\\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Marat, Jean-Paul, Plan de législation criminelle, 1780 | L'Etat a des droits sur la chasteté de ses membres](#)

## **Marat, Jean-Paul, Plan de législation criminelle, 1780 | L'Etat a des droits sur la chasteté de ses membres**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb002\_f0599

SourceBoite\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Marat, Jean-Paul](#)

Références bibliographiques[Marat, Plan de législation criminelle](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

J. P. Mant.

Précis de Législation  
1780

L'Etat a le droit sur la charité de  
un membre.

598

73

"L'Etat a-t-il le droit sur la charité de  
un membre ?" question ridicule que ne peut être  
agitée que chez une nation qui a cessé d'être libre  
et qui a perdu le cœur.

Ainsi à donner, sans balancer, à droit in-  
contesté \* puisque'il ne peut que son bien-être  
repose de famille et priver la misère qui  
l'ait été le lors de l'empire.

---

\* Lorsque l'homme a cessé de pouvoir résister  
à ce que lui impose son état, il est clair  
qu'elle ne peut plus l'être de l'Etat sur ce  
qui concerne le moral que sur ce qui concerne  
les lois, le honneur, le dignité; tout le ch.



